



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
VERSAILLES

TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES
à compter du 01/01/2025 - L.n°2023-1059 du 20 nov. 2023

DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL EN MATIÈRE MOBILIÈRE

Le dépôt d'une inscription de crédit bail en matière mobilière

Les documents à joindre au dossier :

- deux exemplaires du bordereau d'inscription dûment complétés